



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1053**

commune (s) :

objet : Prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole de Lyon - 6 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1053**

objet : **Prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole de Lyon - 6 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La compétence "insertion" de la Métropole de Lyon se traduit par le financement de l'allocation du revenu de solidarité active (RSA) et l'accompagnement socioprofessionnel des personnes bénéficiaires.

Afin d'encourager l'accès à l'emploi des personnes en insertion rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, la Métropole s'est engagée dans une stratégie d'achats socialement responsables. Cela se traduit, notamment, par l'utilisation des clauses d'insertion dans ses marchés publics (en 2014, 143 000 heures de travail) ou du recours au critère social dans le jugement des offres des entreprises.

Dans un contexte économique difficile éloignant de l'emploi les publics les plus fragiles, en application de l'article 30 du code des marchés publics, la Métropole développe des marchés publics d'insertion et de qualification professionnelles permettant l'embauche et le travail des personnes inscrites dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Le présent marché concerne une prestation d'insertion et de qualification professionnelles.

Il s'agit du recours à un service d'appui et d'accompagnement à l'emploi par la réalisation de prestations de propreté, d'hygiène, de nettoyage, d'entretien et de réparation, de nettoyage des espaces extérieurs, de restauration collective et d'accueil dans les collèges de la Métropole, qui ne sont que le support de la démarche d'insertion objet du présent marché.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché (en € HT)	Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché (en € HT)
1	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Lyon et Villeurbanne	100 000	400 000
2	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Bron, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu	40 000	160 000
3	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Saint Priest, Vénissieux, Mions, Saint Fons, Corbas, Feyzin	70 000	280 000
4	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes d'Oullins, Saint Genis Laval, Irigny, Pierre Bénite, Givors, Grigny	40 000	160 000
5	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Fontaines sur Saône	30 000	120 000
6	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Ecully, Champagne au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon	20 000	80 000

Les lots n° 2, 4, 5 et 6 ne relevant pas de la compétence de la Commission permanente, ils seront attribués par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 3 juin 2016, a classé premières pour les lots n° 1 et 3, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises ou groupement d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Lyon et Villeurbanne	groupement d'entreprises Icare/Solidarité services/Ariel services/REED
3	prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Saint Priest, Vénissieux, Mions, Saint Fons, Corbas, Feyzin	Estime

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole de Lyon sur les Communes de Lyon et Villeurbanne ; groupement d'entreprises Icare/Solidarité services/Ariel services/REED pour un montant global minimum de 100 000 €HT, soit 100 000 €TTC, et maximum de 400 000 €HT, soit 400 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 3 : prestations d'insertion professionnelle ayant pour support la réalisation de missions dans les collèges de la Métropole sur les Communes de Saint Priest, Vénissieux, Mions, Saint Fons, Corbas, Feyzin ; entreprise Estime pour un montant global minimum de 70 000 €HT, soit 70 000 €TTC, et maximum de 280 000 €HT, soit 280 000 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 - opération n° 0P34O3482A - chapitre 011 - fonction 221 - compte 611.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.